



## AVIS

**OBJET:** Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la réservation du Sentier de l'Arbre de la Liberté en aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 septembre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la réservation du Sentier de l'Arbre de la Liberté aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles.


Ledit règlement est publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 13 décembre 2023

La Directrice générale,

  
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

  
Anne MASSON